

BULLETIN MUNICIPAL





SOMMAIRE

03

LE MOT DU MAIRE

07

LES COMMISSIONS, LE BUDGET

09

L'ECOLE, LA CANTINE

11

NOS ELUS ET NOS REPRESENTANTS, LE SERVICE JEUNESSE DE TUFFE

15

LES ENTREPRISES

22

LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS

27

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

30

MAISONS FISSUREES, INFORMATIONS DIVERSES

06

LE CONSEIL MUNICIPAL

08

LES AGENTS MUNICIPAUX

10

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, LES ASSISTANTES MATERNELLES

12

LES ASSOCIATIONS

17

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

25

LE SYVALORM

29

ETAT CIVIL

31

ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT

Chers capellorémyens, c'est toujours avec émotion que je vous écris ces quelques lignes. Partager avec vous les moments forts, les coups durs et les projets de l'année passée et à venir, qui font votre quotidien, notre raison d'être là pour vous, ces temps sont précieux pour moi.

Chaque élu, au sein du conseil municipal, donne de son temps et de sa personne sur ses commissions respectives. Mme Lucie Lenoir a démissionné et nous la remercions pour ces 3 années à nos côtés. Nous remercions aussi Mr Maurice Rayer qui a rejoint la commission travaux depuis le mois d'octobre.

Je remercie toute mon équipe municipale qui œuvre à mes côtés dans l'administration et la gestion de la commune.

Cette année a été forte en événements, nous avons dû nous battre pour garder notre 5^{ème} classe. Merci aux élus, à Mr Grelier, député, à Mr Vogel, sénateur, aux parents d'élèves qui n'ont rien lâché ainsi qu'aux familles qui ont inscrit leurs enfants à l'école.

L'école est au cœur de notre village et de nos préoccupations, nos investissements, nos projets sont liés à la qualité de vie de nos enfants et de nos agents. Les élèves ont inauguré l'extension de la cantine début janvier, cet espace nous permet d'accueillir tous les enfants sur le même créneau horaire et permet de laisser un temps de repas adapté mais aussi un confort attendu de tous.

Merci à nos agents d'assurer ce service, Coralie, Delphine sur les PS MS GS, accompagnées de Charlène pour les CP, Julie, avec l'aide de Charlène assurent le service des CE CM. Laurence Hérisson remplace Françoise Rapicault sur la préparation des repas et la surveillance sur la cour, nous lui souhaitons la bienvenue.

Mme Charlotte Gruel, quant à elle, prendra ses fonctions début janvier 2024 pour remplacer Charlène, bienvenue à elle. Merci à Charlène pour ces années passées au service de la municipalité, tous nos vœux de réussite dans sa reconversion professionnelle.

Mélanie, agent de la société Bretagne saveurs, confectionne les repas des enfants mais aussi ceux destinés au portage et Julie les distribue. Ce service a été mis en place par la commission action sociale. Merci à toutes les personnes qui s'investissent dans cette commission. C'est un service pour les personnes âgées, seules ou malades, blessées, diminuées physiquement... Ce service peut être utilisé temporairement ou sur le long terme et fonctionne très bien aujourd'hui. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie auprès de Béatrice, notre secrétaire principale et de Sandrine Launay qui remplace Nathalie Blot suite à un congé maladie. Nous lui souhaitons un bon rétablissement et nous souhaitons la bienvenue à Sandrine.

Bien évidemment, Camille, notre apprentie, peut prendre votre dossier pour le transmettre à Béatrice. Merci à nos trois secrétaires pour leur travail et leur sourire. Elles sont comme moi, le 1^{er} interlocuteur auquel vous vous adressez, merci pour votre bienveillance et votre respect.

Au sein de chaque association, nous retrouvons ce sentiment de solidarité, du dépassement et don de soi, l'envie d'animer la commune. Merci à vous tous, bénévoles, pour le temps que vous donnez sans compter. Sans vous, notre village ne serait pas ce qu'il est. Cette année a vu les 10 ans de présidence de Sylvie Lallier au sein du comité des fêtes, félicitations à elle et à toute son équipe, merci à eux pour tout ce qu'ils organisent, bric à brac, course cycliste, vide armoire, bourse aux jouets, soirée dansante et autres...

Mr Payet et Mme Tessier, responsables de la mini ferme des Dahlias, nous ont rejoint pour la magie de Noël et autres manifestations où les associations ont à cœur de travailler main dans la main afin que chacun puisse partager un moment agréable et oublier le quotidien quelques heures.

Nous remercions Julia et Corinne de MGF qui ont aidé les jeunes du CMJ à réaliser la fresque du local des boulistes.

Dans ce bulletin, vous retrouverez le bureau et les membres de chaque association ainsi que les bénévoles du point lecture avec ses permanences. J'en profite pour remercier Catherine Lissy, Déborah Pourriot Le Chevallier et Géraldine Lecesne pour toutes ces années à nos côtés.

Nous avons eu de très beaux événements en 2023, c'est toujours un bonheur de célébrer, d'unir 2 êtres qui s'aiment. Cette année, Mr et Mme Guyot ont fêté leurs 50 ans de mariage, félicitations à eux.

Le lotissement La Delandière a vu le jour en début d'année, enfin... Nous sommes ravis de vous annoncer que tous les lots sont vendus. Pour la dynamique et l'attractivité de notre commune, c'est une excellente nouvelle car nous souhaitons conserver nos services présents à La Chapelle Saint Rémy.

Je profite de cette occasion pour remercier Stéphanie Cochereau d'avoir pris le relais sur le dépôt de pain en plus de son bar, tabac, épicerie, gaz, FDJ et relais colis, et bien évidemment pour souhaiter la bienvenue à Mr Seillier et Mme Charpigny, nos nouveaux boulangers. Nous leur souhaitons de réussir et avons à cœur de les accompagner.

Le commerce local, malgré les conditions économiques qui se compliquent, se porte bien, je vous invite à aller voir tous les acteurs économiques de notre commune... page de ce bulletin annuel. Nous déplorons ce qui s'est passé à l'épicerie et espérons que cela ne se reproduise pas.

Mr Royau Stéphane, notre boucher ambulant, est présent le mardi de 8h00 à 12h00 sur la place de l'église.

Nos entreprises se sont adaptées aux augmentations des coûts de l'énergie, elles font au mieux afin que le pouvoir d'achat de leurs ouvriers ne soit pas trop impacté, merci à elles.

Notre économie, notre politique communale ne seraient pas ainsi si tous ces professionnels, commerçants, artisans, industriels et agriculteurs n'étaient pas ce qu'ils sont, volontaires, solidaires et responsables.

Je tenais à remercier tous les services publics qui financent nos projets. A ce jour et dans le contexte actuel, il est important de bien considérer les tenants et aboutissants avant de se lancer, il est question d'argent public, de vos impôts bien évidemment... une réflexion est menée sur l'installation d'un cabinet médical ou un service lié au bien-être de nos administrés en annexe de l'accueil périscolaire dans l'ancien presbytère.

Cette année, nous avons pu mettre l'éclairage public rue des bleuets et l'éclairage du stade est passé en LED. Je tenais à remercier Lionel Bobet et Arnaud Pioger pour leur travail car le bourg est très propre, on nous félicite régulièrement, les abords de la commune et les lieux publics sont très bien entretenus.

En 2024, l'installation d'ombrières au stade et au terrain de pétanque sont à l'ordre du jour, une permanence en mairie a été tenue par Christophe et moi-même pour que chacun puisse voir les possibilités envisagées quant à l'implantation de solutions pour des énergies renouvelables.

L'entretien du stade, la mise aux normes, peuvent paraître des charges importantes pour la commune mais qui n'est pas allé, au moins une fois, voir jouer nos « jaunes et noirs » ou « chapellois » et n'a pas ressenti ce frisson, ce sentiment de joie, de solidarité envers ces joueurs que l'on ne connaît pas toujours. Je reprends les mots du président, Mr Arnaud Pioger : « C'est pas beau ça... ». Merci à eux, joueurs, responsables et entraîneurs de l'USCR pour ces moments de convivialité, bravo à l'équipe première pour sa montée en R3. On leur souhaite une réussite à la hauteur de leur investissement et de leur passion.

Demain sera peut-être difficile, mais ensemble, cela sera toujours moins compliqué à vivre que seul. Soyons solidaires, restons attentifs, demeurons proches, ayons des pensées positives et constructives, c'est ensemble que l'on réussira.

J'ai confiance en vous, chers capellorémyens et je suis fier d'être votre maire, grâce à vous, je garde le sentiment qu'il fait bon vivre à la Chapelle Saint Rémy.

LE CONSEIL MUNICIPAL :



Dominique EDON
MAIRE



Sigrid GUÉHO
1ÈRE ADJOINTE



Christophe LAMY
2ÈME ADJOINT



Michel LEBORRE
3ÈME ADJOINT



Marina CADILLON



Lydie COUSINARD



Martine GUILLARD



Christelle LE CAIGNARD



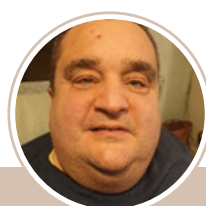
Aurélie LEBORGNE



Pierre MORING



Xavier RIOUL



Jérôme SOUVRAY

LES COMMISSIONS :

Commission finances : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON et Jérôme SOUVRAY.

Commission Appels d'offres, travaux, voirie et assainissement : Sigrid GUÉHO, Michel LEBORRE, Marina CADILLON, Lydie COUSINARD, Xavier RIOUL et Christelle LE CAIGNARD.

Commission Agents communaux : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON, Aurélie LEBORGNE, Christelle LE CAIGNARD et Martine GUILLARD.

Commission action sociale : Marina CADILLON, Christophe LAMY, Lydie COUSINARD, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Sarah BESNIER, Annick CHAUSSÉE, Patrice CABARET, Élisabeth COURTIN et Claude MARAIS.

Commission enseignement cantine : Sigrid GHÉHO, Christophe LAMY, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Jérôme SOUVRAY et Martine GUILLARD.

Commission fêtes, vie associative, jeunesse et sports : Dominique ÉDON, Sigrid GUÉHO, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Xavier RIOUL, Jérôme SOUVRAY et Pierre MORING.

Commission communication : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Xavier RIOUL, Christelle LE CAIGNARD et Martine GUILLARD.

Commission fleurissement, environnement et cimetière : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Pierre MORING et Xavier RIOUL.

LE BUDGET :

Le compte administratif représente les dépenses et recettes réelles effectuées par la commune en 2023.
Cette situation est **arrêtée au 31 décembre 2023**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	246 734,89 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	327 944,41 €
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	28 580,00 €
042	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 890,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	9 888,93 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 €
		688 388,43 €

LES RECETTES

002	RÉSULTAT REPORTÉ	188 508,63 €
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	19 072,86 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	73 601,07 €
73	IMPÔTS ET TAXES	101 411,63 €
731	FISCALITE LOCALE	325 348,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	166 169,22 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 749,17 €
76	PRODUITS FINANCIERS	41,64 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	47 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	407,56 €
		884 356,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

001	RÉSULTAT REPORTÉ	114 955,95 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 889,55 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 416,80 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 143,87 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 445,41 €
		307 851,41 €

LES RECETTES

040	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERSET RESERVES	160 893,36 €
13	SUBVENTIONS	54 127,00 € + 30 000 €
		249 305,56 €

LES AGENTS MUNICIPAUX :



Béatrice BOUCHER
SECRÉTAIRE



Nathalie BLOT
AGENT D'ACCUEIL



Lionel BOBET
AGENT TECHNIQUE



Julie GAULIN
AGENT D'ANIMATION



Charlotte GRUEL
AGENT DE SERVICE



Laurence HERISSON
AGENT DE SERVICE
POLYVALENT



Delphine INGLIN
ATSEM



Sandrine LAUNAY
AGENT D'ACCUEIL



Arnaud PIOGET
AGENT TECHNIQUE



Camille RET
APPRENTIE EN BAC PRO
MÉTIER DE L'ACCUEIL



Charlène SEGOUIN
AGENT DE SERVICE



Coralie THOMAS
ATSEM

L'ÉCOLE HENRI MATISSE :

L'école Henri Matisse compte 5 classes, 95 élèves y sont répartis de la façon suivante :

Toute petite section / Petite section / Moyenne section : 20 élèves

Grande section / CP : 16 élèves

CP / CE1 : 18 élèves

CE2 / CM1 : 17 élèves

CM1/ CM2 : 24 élèves



Les enseignantes :

Agnès GAUTIER (directrice) TPS / PS / MS, assistée de Coralie THOMAS (ATSEM).

Audrey PICARD GS / CP, assistée par Delphine INGLIN (ATSEM).

Priscilla HUBERT, CP/CE1.

Angélique ANATOLE, CE2.

Béatrice GUESNAY, CM1/CM2.

Les parents élus au conseil d'école : Yohann LE GUILLAN, Delphine PICHON, Aurélie DESILE, Pauline BOBET, Florie PATAULT.

Les familles désirant inscrire un enfant en TPS ou PS à la rentrée de septembre 2024 doivent se faire connaître le plus tôt possible auprès de la directrice Mme Agnès GAUTIER au 09 77 97 25 10.



LA CANTINE :

Environ 80 élèves mangent à la cantine chaque jour, deux services sont effectués par nos agents.

La mairie a fait le choix de faire appel à un prestataire pour préparer les repas sur place. C'est l'entreprise Bretagne saveurs qui a répondu à notre proposition. Bretagne saveurs travaille principalement avec des produits frais et locaux. Le chef cuisinier, salarié de Bretagne saveurs, confectionne les repas sur place. C'est une cuisine traditionnelle, il ne s'agit en aucun cas d'un « marchand de soupe » ou de plateaux repas...

Nombre de repas 2021/2022 : 8885

Prix du repas (au 01/01/2024) : 3,80€

Coût du repas pour la collectivité : 9,08€ soit 58%

Part d'impayés dans le coût de revient : 0,11€



L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Horaires : Le matin de 7h00 à 8h50, le soir de 16h45 à 18h30. L'accueil périscolaire se situe dans la salle de motricité de l'école maternelle. Une cinquantaine d'enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire, ils sont encadrés par Julie GAULIN.

Un règlement est distribué à chaque inscription, il est consultable sur le site de la mairie.

Renseignements : 06 26 68 43 69 ou www.lachapellesaintremy.fr (Rubrique « La vie communale », « Ecole et jeunes » puis « Accueil périscolaire »)

Tarifs (au 1^{er} janvier 2024) : Quotient familial entre 0 et 1000€, 0,35 € le quart d'heure

Quotient familial supérieur à 1000€, 0,40 € le quart d'heure

Pénalité de retard : Tout retard sera facturé, 2,20 € et 2,60 € (voir quotient) par quart d'heure supplémentaire.



LES ASSISTANTES MATERNELLES :

NOM PRÉNOM	adresse	tél
Mme ALINAT Elodie	8 Lotissement la Verrie	06 70 49 34 65
Mme AURIAU Katia	10 Impasse des Lilas	02 43 60 06 38
Mme GUILLARD Martine	244 Rue des Violettes	06 24 49 38 05
Mme JEANNIN Nathalie	833 Rue des coquelicots	02 43 93 19 71
Mme JODEAU Bénédicte	19 rue des Cyclamens	02 43 71 14 47
Mme LELOUP Pauline	3 rue des Cyclamens	06 82 58 79 31
Mme PARIS-POTTIER Brenda	73 rue des Lilas	07 69 34 04 71
Mme PAULIN Valérie	64 rue des Lilas	02 43 93 71 86
Mme RACOUPEAU Isabelle	108 rue des Lilas	02 44 32 15 78

NOS ÉLUS ET NOS REPRÉSENTANTS :

Sénateurs : M. Jean-Pierre VOGEL, M. Thierry COZIC et M. Louis-Jean DE NICOLAY.

Député : M. Jean Carles GRELIER.

Préfet de la Sarthe : M. Emmanuel AUBRY.

Sous-Préfet arrondissement de Mamers : Mr Olivier COMPAIN.

Conseillers départementaux : Mme Marie-Thérèse LEROUX et M. Jean Carles GRELIER.

Conseiller régional : M. Didier REVEAU.

Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise : M. Didier REVEAU.

Pays du Perche sarthois : Président, M. Pierre CRUCHET.

LE SERVICE JEUNESSE DE TUFFÉ :

Cette structure gère le centre de loisirs, elle propose des séjours ainsi que des animations auxquelles peuvent participer vos enfants. La commune bénéficie d'un tarif particulier encadré par la convention territoriale globale de la CAF signée en 2023.

Responsable Laurent GOUPIL, Passage de la station à Tuffé (Passage qui mène à la station d'épuration et qui contourne l'école Fernand Lorient). Tel : 02 43 93 97 60 ou 06 71 23 62 14 Mail : tuffe.service-jeunesse@orange.fr

Le local jeunes : Avec Ophélie, 02 43 93 97 60 ou 06 09 20 03 83, 2 passage de la gare à Tuffé-Val-De-La-Chéronne.

Horaires d'ouverture :

Mercredi et samedi : 14 h – 18 h (hors périodes vacances scolaires).

Vendredi soir : atelier Hip Hop à partir de 18h45 à 20h15, encadré par un danseur professionnel.

Les mercredis : L'accueil est ouvert de 7h15 à 18h30. Plusieurs formules sont possibles : À la journée avec le déjeuner et le goûter, à la demi-journée, à la séance ou à la période. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h45 et être récupérés à partir de 16h30.

Les plaquettes d'informations ainsi que les fiches d'inscription sont consultables sur le site de la mairie de Tuffé : <http://www.tuffe.fr/service-jeunesse/>

N'hésitez pas à consulter la page Facebook « Espace jeunesse Tuffé ».

LES ASSOCIATIONS :

ACCR, Le chœur en fête

Présidente : Julie GOSNET

Trésorière : Isabelle PASTEAU

Secrétaire : Patrice GUITTET



ACPG CATM STO

Président : Bernard JARRIER

Vice-Président : Roger COULON

Trésorier/Secrétaire :

Daniel ROMAGNE



AGIR ENSEMBLE POUR GABIN

Président : Ludovic LEBERT

Trésorière : Christine LEBERT

Secrétaire : Loïc LEBERT



AMICALE DES BOULISTES

Président : Joël BOBET

Vice-Président : André BARRA

Trésorier : Maurice RAYER

Trésorier adjoint : Jacky LOISON

Secrétaire : Alain GUYOT

Secrétaire adjointe : Ginette CABARET



COMITE DES FÊTES

Présidente : Sylvie LALLIER

Vice-Présidente : Claudine BROSSARD

Trésorier : Marcel BLOT

Trésorier adjoint :

Frédéric COCHEREAU

Secrétaire : Cédric LALLIER



GENERATIONS MOUVEMENT

Président : Denis LEHOUX

Président-adjoint : Patrick MARIOLAN

Trésorière : Françoise BELLAMY

Trésorière-adjointe : Annie BOCHAND

Secrétaire : Martine CONTE

Secrétaire-adjoint : Michel GASNIER



L'ÎLE DES ENFANTS

Président : Grégory BRUNNER

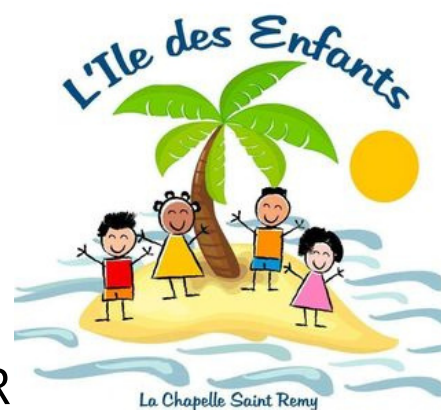
Vice-Présidente : Mathilde VERITE

Trésorier : Yohann LEGUILLAN

Trésorière adjointe : Aurélie DESILE

Secrétaire : Pauline BOBET

Secrétaire-adjointe : Mélanie CHAMBRIER



LA MINI FERME DES DAHLIAS

Président : Jean-Denis PAYET

Trésorière : Stéphanie TESSIER

Secrétaire : Teddy LEGENDRE



MOVE GAMES FRIENDS

Présidente : Corinne YVON

Trésorier : Alexandre ÉDON

Vice trésorier : Baptiste VERITE

Secrétaire : Lisa SANSON

Vice secrétaire : Adèle YVON



PELE MELE

Présidente : Nadège JARRIER

Vice-Présidente : Elisabeth COURTIN

Trésorière/Secrétaire : Françoise CLOUS



USCR

Président : Arnaud PIOGER

Vice-Présidents : André-Pierre
GUITTET et Guillaume LEVILLAIN

Trésorière : Céline AVIGNON

Trésorière adjointe : Nathalie GERVAIS

Secrétaire : Gérôme LENOIR

Secrétaire-adjointe : Nathalie LIBERGE



WILD CARPASSION

Président : Nicolas GRUEL

Vice-Président : Nicolas CORMIER

Trésorière : Johann BRUNET

Secrétaire : Jérémy GAUQUELIN



LES ENTREPRISES CAPELLOREMYENNES :

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
SERVICES – DECO – BIEN-ÊTRE				
Frédéric DELANGLE	Gestion de patrimoine	Frédéric DELANGLE	1983 Rue des Mimosas Le vieux Moulin du Fleuret	06 03 53 14 25 f.delangle@fdci.fr
Honeys bulls	Elevage canin	Fabienne VACHE		02 43 71 82 05 honeybulls@wanadoo.fr
AZZA	Animatrice de Scrapbooking	Nadège JARRIER	8 rue des Dahlias	06 76 14 22 86 jarriernadège@gmail.com
Valérie Lamy H2O at home	Vente de produits écologiques	Valérie LAMY	58 rue des Lilas	06 20 59 27 66 vdlamy@gmail.com
Les écuries des Pâtis	Centre équestre	Marc GIRARD	391 Rue des Dahlias Les Pâtis	06 51 60 54 13 marc@lesecuriesdespatis.fr
Gîte le Fleuret	Hébergement	LESASSIER / LE CAIGNARD	1994 Rue des Mimosas Fleuret	06 80 72 46 51 christellelecaignard@gmail.com
JP Software	Informatique	Jérôme PAULIN	64 rue des Lilas	06 01 49 30 73
M'elle décors	Relooking meubles, conseil en aménagement	Mélanie	62 rue des Lilas	07 86 66 63 36 melledecors@gmail.com
Infiniment zen Access bars	Massage, antistress	Sandra BLUTEAU	Rue des Cyclamens	06 73 41 48 38 contact.infiniment.zen@gmail.com
Community manager	Présence sur le web	David MASSEROT	21 Rue des Lilas	06 76 47 76 82 contact@davidmasserot.fr
Laëtitia LEQUERTIER	Sophrologie	Laëtitia LEQUERTIER	54 rue des Lilas Le Bordage	06 04 41 30 05 laetitia.sophrotherapeute@gmail.com

AGRICULTURE				
Damien AVIGNON et Nathalie GERVAIS	Elevage de bovins et poules pondeuses de Loué	AVIGNON DAMIEN et GERVAIS Nathalie	2139 Rue des Coquelicots Le Moulin d'Orgère	
GAEC du Grand Vau	Elevage de bovins et cultures	CABARET Sylvain, Jean-Marc et Christine, Damien.	1433 Rue des Pétunias Les Grands Vaux	02 43 76 81 16
GAEC de la Petite Fortune	Elevage de bovins, élevage avicole et cultures	CABARET Patrice et Evelyne	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie	
COHIN Jérôme	Elevage de bovins et cultures	COHIN Jérôme	2385 rue des Camélias La Raterie	02 43 82 25 19
DREUX Guillaume	Cultures/Elevage ovin	DREUX Guillaume	125 Rue des Camélias La Maison Neuve	
RICHARD Stéphane	Cultures	RICHARD Stéphane	3376 Rue des Mimosas Les Petits Vaux	02 43 89 93 17
EARL ROTTIER	Elevage de volailles de Loué et cultures	ROTTIER Olivier et Corinne	2144 Rue des Mimosas La Grande Métairie	02 43 71 81 98
CABARET Sébastien	Cultures	CABARET Sébastien	1424 Rue des Coquelicots Les Nèleries	06 49 28 77 28
EIRL Les Etalons LAURENT	Elevage de percherons	LAURENT Doriane	3325 Rue des Dahlias Les Vaupilois	06 22 24 87 01 06 73 25 23 55 laurent.doriane@orange.fr
EIRL Laurent	Elevage de porcs à l'ancienne (sauvegarde des races à faibles effectifs)	LAURENT Romain	3325 Rue des Dahlias Les Vaupilois	06 73 25 23 55

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
COMMERCES ET COIFFEURS				
Boulangerie Maison Seillier	Boulangerie Pâtisserie	SEILLIER Romain et CHARPIGNY Ophélie	8 rue du Centre	06 63 12 48 08
Epicerie, bar, tabac COCHEREAU	Bar, tabac, épicerie	COCHEREAU Stéphanie	2 place de l'Eglise	02 43 93 46 09 steph.fred@hotmail.fr
Coiffure attitude	Coiffeur	AVIGNON Laurence	10 rue du Centre	02 43 71 09 51
Coiffeur à domicile	Coiffeur	RAGOT Katia	6 Rue des Bleuets	02 43 93 83 78 06 25 92 01 40 aurelienragot@wanadoo.fr
Coiffeur à domicile	Coiffeur	CARRE Prescillia		07 69 68 78 51 prescillia.coiffure@gmail.com

ENTREPRISES				
CAPIFRANCE	Agence immobilière	LEMERCIER Caroline	77 bis rue des Lilas La Détourbe	06 26 27 65 98 caroline.lemercier@capifrance.fr
GARAGE DE LA CHAPELLE SAINT-REMY	Garage	DOS SANTOS Joaquim	1222 rue des Mimosas	06 60 72 61 77 Ouverture à partir du 1 février 2024
ETA CABARET	Travaux agricoles	CABARET Sébastien	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie	06 49 28 77 28 earlcabaret@orange.fr
SCIERIE	Scierie	HARDY Marc	Rue des Dahlias Le Pâtis	02 43 93 46 07 scierie.girard@wanadoo.fr
GRIMPEUR, ELAGUEUR	Grimpeur élagueur, entretien et création paysagère	MONTAROU Kieran	1633 Rue des Lilas Salvart	06 51 96 41 66 m.kieranmontarou@gmail.com
Sarthe Anti-Nuisibles	Expert 3D (Dératisation, Désincitation, Désinfection)	LEMOINE Anthony	29 rue des Cyclamens	07 86 44 07 69 Sarthe.anti-nuisibles@hotmail.fr
SARL Transports COUTARD	Transports	COUTARD Mickaël	Lotissement la Verrie	06 50 06 90 48 transports.coutard@orange.fr

ARTISANAT				
MC METALLERIE	Métallerie	CHAMPFAILLY Mickaël	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 60 19 07 76 mc.metallerie@gmail.com
MC SABLAGE	Sablage	CADILLON Marina	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 26 93 32 83 mc.sablage@gmail.com
GUILLARD MACONNERIE	Maçonnerie	GUILLARD Olivier	244 Rue des Violettes Grand Bois	06 85 05 41 08
LEPAGE	Plaquiste, jointeur	LEPAGE David	2111 Rue des Dahlias La Guerche	06 32 53 28 75 david.lepage@orange.fr
MANU 72	Multi-service	COURTOIS Emmanuel	32 rue des Lilas	02 44 53 11 40 06 73 84 35 06 multiservicemanu72@gmail.com
Phil'Multi-Fonctions 72	Jardinage, rénovations intérieurs, petite maçonnerie	ALINAT Philipe	8 Lotissement La Verrie	06 87 12 08 41 phil.multifonctions@gmail.com
SAS MALABRY	Menuisier	MALABRY Jérôme	408 chemin des Lys	07 73 69 59 07 malabryjerome892@gmail.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE :



Perche Émeraude, la marque de notre territoire : Pour accompagner le développement de sa marque de territoire, l'intercommunalité a décidé de la doter de nouveaux outils de communication.

Promotion sur le territoire

Au cours de l'été, toutes les communes du territoire le souhaitant ont positionné deux panneaux à des endroits stratégiques afin que les habitants puissent s'approprier la marque Perche Émeraude tout en permettant à chaque personne traversant le territoire d'en découvrir le nom.

L'installation de cinq grands panneaux d'entrée sur le territoire est également prévue au cours du premier semestre 2024 sur les principaux axes routiers afin d'informer les usagers qu'ils entrent en Perche Émeraude.

Promotion hors du territoire

L'un des nombreux objectifs de la marque étant d'attirer des jeunes actifs, de nouvelles entreprises, des familles, des professions libérales... un site internet a été créé pour mettre en avant les atouts du territoire et faciliter l'accompagnement des entreprises souhaitant s'y implanter :

www.perchemeraude.com

Guichet unique de l'habitat : augmentation importante des aides financières de l'Anah

En février 2023, la Communauté de communes a lancé le guichet unique de l'habitat, un service global de rénovation de l'habitat, avec l'objectif de participer à l'amélioration des logements privés de l'Huisne Sarthoise.

Ouvert à tous les propriétaires privés, indépendamment de leurs revenus, ce service permet d'obtenir des conseils et des subventions pour les travaux d'amélioration de son logement principal. Les travaux concernés sont la réhabilitation de logement dégradé ou vacant, l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation d'un logement à la perte d'autonomie.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), MaPrimeRénov', la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, les caisses de retraites, les fournisseurs d'énergie et la Communauté de communes sont les financeurs possibles de cette opération.

Jusqu'à 90 % d'aide

L'Anah a décidé une augmentation de ses subventions. Ainsi, pour les profils très modestes par exemple, le montant des aides pour une rénovation énergétique globale peut atteindre jusqu'à 85-90 % d'un total plafonné à 70 000 €.

Pour ceux intermédiaires, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 60 %.

Afin de connaître votre éligibilité et les travaux pouvant faire l'objet de subventions, prenez contact avec INHARI.

Permanences

Chacun pouvant être éligible, toutes les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous avec les conseillers Habitat d'INHARI, Accompagnateur Rénov' mandatés par la Communauté de communes, dans le cadre de permanences.

- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise - 25 rue Jean Courtois : les lundis de 9 h 30 à 12 h, les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.
- Mairie de La Chapelle-Saint-Rémy - 2, rue des lilas : les 2^e jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.
- Mairie de Montmirail - 11 place du Château : les 4^e jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.

Prise de rendez-vous : 02 61 67 18 75

Attention : Ne pas débiter les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions

Quelques chiffres

Depuis le 1^{er} février 2023 :

- 3 798 561 € de travaux ont été réalisés
 - 1 150 988 € d'aides ont été accordées
 - 158 rendez-vous lors des permanences
 - 148 dossiers ont été pris en charge
 - 28 dossiers « énergie »
 - 70 visites de logements
-

Centre aquatique, livraison attendue en automne 2024

Équipement sportif et de loisirs très attendu par les habitants, le centre aquatique intercommunal devrait ouvrir ses portes début 2025. Situé dans le centre-ville de La Ferté-Bernard, il remplacera deux équipements vieillissants : la piscine plein-air et la piscine couverte qui ne répondaient plus aux attentes des usagers. La démolition de l'ancienne piscine extérieure a été réalisée au cours du dernier trimestre 2022 et le chantier a proprement parlé a démarré début janvier 2023. Aujourd'hui, les fondations et le sous-sol, qui abrite notamment les locaux techniques, sont terminés. Les dalles et parois des différents bassins sont également achevées et l'élévation des murs du rez-de-chaussée est en cours. Suivront les travaux de charpente, de couverture, d'aménagements intérieurs et extérieurs.

Les prestations

Le futur centre aquatique pourra accueillir jusqu'à 615 personnes et proposera une offre adaptée à ses différents publics : scolaires, associations, familles, sportifs... Le bassin de 25 x 12,5 m aura des vocations sportives et éducatives alors que le bassin multifonction, doté d'un couloir de marche, de plaques à bulles, de jets massants, sera plutôt dédié à une pratique « loisir ». Les plus jeunes profiteront d'une pataugeoire agrémentée d'une aire de jeux. Un toit escamotable permettra de profiter de bassins découverts en période estivale. Un espace bien-être proposera sauna, hammam, douches massantes, lits massants, grottes de sel ainsi qu'une zone de repos avec tisanerie. Plage végétale et jeux aquatiques assureront la convivialité des abords du centre aquatique.

Les financeurs

Budget des travaux : 13 493 998 € HT

Subventions :

État : Centre National de Développement du Sport : 650 000 €, Dotation d'équipement des territoires ruraux : 500 000 €, Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1000 000 €

Région : Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €

Département : Programme moyens et grands équipements sportifs : 70 000 €, Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

La Ferté-Bernard : Cession de l'emprise foncière pour 200 € symboliques



L'« Hébergement Temporaire chez l'Habitant »

Un dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) est proposé aux jeunes de 15 à 30 ans qui souhaitent être hébergés à proximité de leur lieu de travail ou de formation.



Habitant volontaire

L'hébergement se fait chez un habitant volontaire du territoire, dans une chambre ou une annexe meublée de l'habitation avec accès à une salle de bain et une cuisine privative ou commune.

L'hébergeur bénéficie d'une indemnité de séjour et partage une expérience enrichissante.

Vous êtes propriétaires d'un logement disposant d'une chambre meublée avec salle de bain et accès à une cuisine ? Contactez l'association Le Flore Habitat pour échanger par téléphone, puis convenir d'un rendez-vous à votre domicile.

Les hébergés

Les jeunes bénéficiaires de ce service sont âgés de 15 à 30 ans et sont en situation de formation, de stage, d'apprentissage ou en mobilité professionnelle. Le coût est abordable pour les jeunes, qui sont parfois obligés de cumuler deux lieux d'hébergements (lieu de formation / lieu de stage ou apprentissage), soit 15€ à 17€ par nuit - plafonnement à 270 € par mois. Le préavis de départ est d'une nuit.

Contact : Association Le Flore Habitat Jeunes - 02 43 81 27 55

Quatre antennes France services sur le territoire

Toutes les personnes souhaitant être aidées pour déclarer leurs revenus, demander une aide au logement, préparer leur retraite, faire face à un litige... peuvent rencontrer les conseillères France services. Chacune des 33 communes du territoire est située à moins de 12 minutes en voiture d'une des quatre antennes de l'intercommunalité.



Ces professionnelles répondent aux questions et peuvent accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et / ou en ligne. Elles travaillent avec neuf partenaires : La Poste, Pôle emploi, Caisse des allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice et Direction Départementale des finances publiques (DDFIP). A compter du 1^{er} janvier 2024, deux nouveaux partenaires rejoindront le réseau : l'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat (ANAH) et le Ministère de la transition énergétique.

Les conseillères France services, Gaëtani Fabre, Noëllie Montoire et Aurore Brienne, vous accueillent :

Tuffé-Val-de-la-Chéronne (Mairie - 2, rue des Noyers), Lundi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h, Le Luart (Mairie - 6, rue Roland du Luart), Mardi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h, La Chapelle-du-Bois (Bibliothèque - 2, rue de Mamers), Jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h, Montmirail (Mairie - 11, place du Château), Mercredi de 14 h à 17 h et Samedi de 9 h à 12 h

Prise de rendez-vous conseillée.

Contact : 02 59 29 07 48 ou franceservices@huisne-sarthoise.com
huisne-sarthoise.com/cadre-de-vie/france-services.



Le Relais Petite Enfance, un lieu pour les familles et les assistants maternels

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Les parents peuvent se renseigner sur les différents modes d'accueil pour le jeune enfant et être accompagnés lorsqu'ils ont recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant à domicile.



Information et accompagnement des familles

Les animatrices, Fabienne Le Meur et Chloé Leroy, reçoivent les familles sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis après-midi et les mercredis matins, dans les Pep's situés au 20, place Saint-Julien à La Ferté-Bernard et au 5, chemin des écoliers à Tuffé-Val-de-la-Chéronne

Soutien des assistants maternels

Les assistant(e)s maternel(les) s'y retrouvent quant à elles pour échanger, être informées et participer aux ateliers « jeux et rencontres » avec les enfants qu'elles accueillent. Ces ateliers sont également itinérants sur plusieurs communes du territoire : Avezé, Cherré-Au, Lamnay, La Chapelle-du-Bois, Saint-Maixent et Sceaux sur-Huisne. Des animations ponctuelles sont aussi proposées : visite de l'exploitation « la Chèvre-Rie » de Théligny, activités au centre équestre les Mille sources à Saint-Maixent, spectacle au Centre Musical de Roussigny à Saint-Ulphace, animations à la médiathèque-ludothèque de La Ferté-Bernard, expositions au centre culturel de La Laverie, activités aux jardins des amis de l'abbaye de Tuffé, séances d'éveil musical avec une musicienne, ...

Un nouveau service pour les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s : « prêt de matériel de puériculture ». Les professionnel(le)s pourront emprunter, sur une période de 3 mois renouvelable une fois et à titre gratuit, des équipements : chaise haute, lit pliant en bois avec matelas, poussette et siège auto.

Le RPE informe également les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance (assistant(e) maternel(le), accompagnant éducatif petite enfance, ...)

Plus de renseignements : 02 43 93 07 07 ou relaispetiteenfance@huisne-sartheoise.com / huisne-sartheoise.com/petite-enfance

LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS :

Les principales actions du Pays d'art et d'histoire :

Un programme d'animation annuel pour les habitants et les touristes : Au cœur de la mission assignée par le ministère de la Culture dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, le Perche Sarthois propose chaque année une cinquantaine d'animations - visites guidées, randonnées culturelles commentées, conférences, ateliers, jeu de piste, etc - en partenariat avec les communes et/ou d'autres acteurs pour faire connaître le patrimoine du Perche Sarthois aux habitants et aux touristes. Ces animations mises en œuvre par les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire sont présentées dans la brochure Rendez-vous du Perche Sarthois disponible au début du printemps.

L'animation du patrimoine, c'est aussi une action phare : **Le Monument du Mois** : Régulièrement en partenariat avec une municipalité, le Pays d'art et d'histoire met en valeur l'ensemble du patrimoine d'une commune. Après le Monument du Mois de Vancé en 2023, le patrimoine et l'histoire de Lombron seront à l'honneur en 2024 pendant un mois (de fin septembre à la mi-octobre) avec des animations gratuites chaque week-end et la publication d'un parcours-découverte présentant l'histoire et le patrimoine du village.

L'inventaire du patrimoine : Depuis le début d'année 2022, l'inventaire du patrimoine culturel du Perche Sarthois, mené en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, se poursuit par l'étude de la commune de Saint-Calais. Grâce à son appartenance à deux labels, Pays d'art et d'histoire par son adhésion au Perche Sarthois et Petites Cités de Caractère®, la ville bénéficie d'un inventaire croisé visant à étudier son patrimoine culturel bâti et immatériel.

Après une première année d'étude qui a permis de recenser l'ensemble du patrimoine bâti antérieur aux années 1990 de la ville, l'année 2024 sera l'occasion d'approfondir les recherches sur le bourg et de continuer l'étude de terrain, principalement sur le patrimoine rural de Saint-Calais. Pour partager la connaissance acquise, des animations seront proposées. À l'issue de ces recherches, les données de l'inventaire du patrimoine de Saint-Calais seront disponibles sur le site de la Région des Pays de la Loire : <https://gertrude.paysdelaloire.fr/>

Parallèlement, une exposition de synthèse sur les 11 bourgs inventoriés entre 2017 et 2022 est en cours de préparation. Cette exposition sera itinérante à partir de fin 2024.

L'accueil des groupes : Le Pays du Perche Sarthois propose aussi des circuits à destination des groupes. En 2023, 84 groupes soit 3 355 personnes sont venues découvrir le territoire du Perche Sarthois dans ce cadre. Pour 2024, afin d'enrichir la promotion du territoire, le Perche Sarthois a initié de nouveaux partenariats parmi lesquels la Chèvrerie des Huppés et la Cidrerie et Ruchers Sarthois à Cherré-Au, la Maison Prunier à Connerré et la Ferme des Deux Sabots à Écorpain. Retrouvez ces nouveautés dans le Catalogue des Circuits Groupes 2024 disponible sur le site internet du Perche Sarthois.

Un service éducatif : Toute l'année, le service éducatif répond aux demandes de découvertes du patrimoine pour les groupes d'enfants (écoles, collège, centre de loisirs...). Il se déplace dans les communes du Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois pour créer des activités de sensibilisation au patrimoine. Ces activités pédagogiques mêlent visites et ateliers divers (manipulation de maquettes, jeu de piste, etc.). Plus de 1000 enfants en ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) : Depuis 2020, un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) signé avec la DRAC des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale vient

enrichir les propositions éducatives avec la création d'un projet spécifique mêlant découverte du patrimoine et des arts à destination des élèves, mené en collaboration avec un artiste en résidence.

Cette année 2023-2024, le projet « Invitation au voyage en Perche Sarthois » est proposé à 11 classes du territoire (Bouloire, La Ferté-Bernard, Le Breil-sur-Merize, Vibraye et la MFR de Thorigné-sur-Dué) avec l'artiste Patricia CARTEREAU et l'association le Boucan des Arts.

Par ailleurs, le CLEAC du Perche Sarthois permet également à des acteurs culturels locaux de développer des projets d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires du Perche Sarthois avec le soutien financier de la DRAC des Pays de La Loire. Ils favorisent ainsi l'accès des enfants à des domaines artistiques variés : musique, danse, arts plastiques, spectacle vivant, etc.

Le tourisme en Perche Sarthois



Projet de développement du kayak sur l'Huisne

Le projet s'est fortement accéléré cette année. Les préconisations de l'étude réalisée par la Fédération Française de Canoë-Kayak (2021) nous ont permis d'avancer sur l'aménagement de la rivière. Pour garantir la sécurité et favoriser l'accessibilité, 4 embarcadères ont été créés. Ces aménagements nous permettent d'envisager l'ouverture d'un nouveau tronçon de 23 kilomètres dès l'année prochaine entre Sceaux-sur-Huisne et Montfort-le-Gesnois. En parallèle, la base de location inaugurée cet été à Montfort-le-Gesnois en partenariat avec la commune et le Canoë-Kayak Club Fertois a attirée 435 personnes. L'offre de la base de développera l'année prochaine, rendez-vous début juillet !

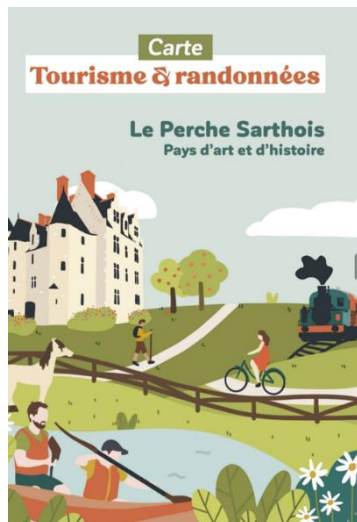
Bilan de saison - Flux Vision Tourisme

"Flux Vision Tourisme" est un outil développé par Orange Business permettant de convertir des millions d'informations techniques en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation touristique des territoires. Pour la période 2023-2024, Sarthe Tourisme et les partenaires touristiques sarthois ont décidé de faire l'acquisition de ces nouvelles données.

Pour la saison 2023, le Perche Sarthois recense 885 000 nuitées touristiques et 450 000 touristes. 65% des touristes sont français et proviennent majoritairement de l'Île-de-France (36%). Concernant la clientèle étrangères (35%), les nationalités les plus représentées sont les Anglais, les Néerlandais et les Allemands.

Les événements organisés sur le circuit Bugatti ont boosté la fréquentation. 55 000 touristes ont fréquenté le Perche Sarthois pendant ces événements dont 24 000 uniquement pour le centenaire des 24H.





Carte tourisme et randonnées

Cette nouvelle carte vous invite à parcourir l'ensemble de nos villages au travers des découvertes, activités, richesses et services proposés par chacun d'entre eux. Arpentez les chemins creux, explorez le patrimoine local, flânez dans les jardins, faites une pause en famille, partez pour une escapade à vélo ou une balade en kayak, dégustez les produits locaux...

L'ensemble de ces offres seront également valorisées sur le nouveau site internet du Perche Sarthois qui sera lancé au printemps 2024.

Bonne découverte !



La contractualisation au Pays du Perche Sarthois : Le Pays du Perche Sarthois est porteur de la stratégie LEADER, le programme d'aides européennes aux projets ruraux. La programmation 2014-2022 est en cours

d'achèvement car elle a recueilli plus de 130 demandes.

La candidature du territoire a une nouvelle fois été retenue par la Région Pays de la Loire pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027 qui verra les demandes d'aide entièrement dématérialisées. L'enveloppe allouée au Pays du Perche Sarthois pour ce nouveau programme est de 1 289 336€.

Celui-ci démarrera au 1er janvier 2024, date à laquelle les premières demandes peuvent être faites en ligne à cette adresse : <https://www.paysdelaloire.fr/amenagement-des-territoires/les-aides-europeennes-pour-mon-projet-de-territoire/pour-les-territoires-ruraux-la-demarche-leader>

Les projets, pour être financés par l'Europe doivent déjà disposer d'une aide financière publique et entrer dans la stratégie définie par le territoire, qui compte des thèmes comme : le soutien aux projets de restauration de valorisation du patrimoine, l'amélioration des équipements publics et le maintien des commerces en zone rurale, le développement des mobilités douces, l'adaptation au changement climatique et la coopération interterritoriale ou transnationale.

Le SCoT du Perche Sarthois :

Le Pays du Perche Sarthois est engagé, pour le compte de deux de ces communautés de communes, sur l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial. Ce SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale du territoire et assure la cohérence de ses politiques sectorielles. Cette fin d'année 2023 fut l'occasion de mener un travail commun sur l'identification des zones d'accélération de production des énergies renouvelables pour répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique de l'Etat, en lien avec le Zéro Artificialisation Nette.

Pour tout renseignement : Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun, BP 90 100 - 72 404 La Ferté-Bernard cedex. Tel : 02.43.60.72.77 / perche-sarthois@orange.fr www.perche-sarthois.fr



Svalorm

SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

www.syvalorm.fr

L'ACTU DÉCHETS N° 5

Compostage individuel

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

COMPOSTEURS
en vente auprès du
SYVALORM :

Rendez-vous sur notre site,
onglet : « mes démarches »



2 modèles disponibles :

Bois : 300l
(72Hx70L cm) - 25 €

Plastique recyclé : 650l
(85Hx120L cm) - 30 €



**Transformer ses
déchets organiques en
matière fertilisante :**
un geste écologique et
économique

Composter permet de
**réduire ses ordures
ménagères de 30%**



Compostage partagé

**Le SYVALORM se prépare à développer
les projets de compostage partagé dans
les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...**

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonnais,
Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests
avant un plus large déploiement sur l'ensemble du
territoire.



Afin d'accompagner
l'installation, et d'assurer un
suivi des sites de
compostage partagé, le
SYVALORM a conclu un
partenariat avec
l'association « **ATHENA** »
basée à Sargé-sur-Braye

<https://www.asso-athena.fr/>

Comment créer un site de compostage partagé ?

**Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un
site de compostage partagé dans votre quartier, votre
résidence privée... ?**

**Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre
commune ?**

Vous pouvez contacter directement l'association **ATHENA** par mail à
composi@asso-athena.fr ou par téléphone au **06 13 50 50 89**.

Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !

Le
déploiement
des sites de
compostage
partagé sera
progressif et
nécessitera
plusieurs
années !

**Don
de ses
biodéchets
à un voisin**

**Adoption
de 2 ou 3
poules ?**

LES BIODÉCHETS*

Les trier devient obligatoire en 2024

Quelles solutions ?

*Composter ses biodéchets est
possible en maison individuelle,
avec ou sans jardin, et même
en habitat collectif ou en
résidence !*



**Les déchets
« compostables »
collectés avec les
ordures ménagères
c'est fini !**

Le 1^{er} janvier 2024

**Obligations réglementaires sur
le tri à la source des biodéchets*
pour tous en Europe
(Loi AGECL – 02/2020)**

*biodéchets : déchets alimentaires et
autres déchets naturels biodégradables

Quelques astuces et conseils sur le compostage des biodéchets de la cuisine au jardin :

ACTU Déchets N°3 « Compostage »

en téléchargement sur  www.syvalorm.fr

Quels déchets composter ?

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages



Gages de réussite du compost :
Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas



DÉCONSEILLÉS : cendres, déchets carnés et poissons, produits toxiques, d'hygiène et médicaux...

Pour un usage non potager du compost : les litières animales biodégradables peuvent être compostées.



Trier ses biodéchets : un geste écologique qui contribue à la maîtrise des coûts !



A partir de 2024



Dans le composteur de mon jardin, de mon quartier, de ma résidence...

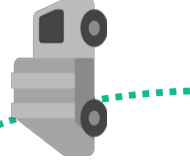


Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

~~Collecte~~
~~Enfouissement~~
~~Taxe TGAP*~~

Avant 2024

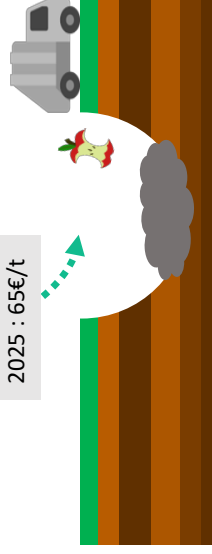
Collecte :
Entre 100 et 150 km



Enfouissement :
Taxe TGAP*

Hausse + 306 % en 7 ans par tonne

2023 : 51€/t
2024 : 58€/t
2025 : 65€/t



***TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes**
(→ ordures ménagères et « encombrants » en déchèteries)

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES:

Les démarches	Les documents à fournir
Pièce d'identité	Périmée depuis moins de 5 ans / Renouvellement : • Carte d'identité • Photo d'identité - de 6 mois et conforme • Justificatif de domicile • N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) • Prendre rendez-vous dans une mairie agréée Pièce d'identité perdue : • Photo d'identité - de 6 mois et conforme • Justificatif de domicile • Déclaration de perte : CERFA n°14011*02 • Timbre fiscal : 25€ (achat en ligne) • N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Passeport	1ère demande personne Majeure : • Photo d'identité – de 6 mois et conforme • Carte d'identité • Timbre fiscal : 86€ (achat en ligne) • Justificatif de domicile • N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) 1ère demande personne Mineure : • Photo d'identité – de 6 mois et conforme • Carte d'identité du parent • Timbre fiscal : montant variable selon l'âge • Justificatif de domicile • N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Certificat d'immatriculation	Vendre un véhicule vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration via le téléservice « ANTS »
Inscription liste électorale Recensement citoyen	Justificatif de domicile • Pièce d'identité Recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans en Mairie • Pièce d'identité Livret de famille à jour Ou en télé service sur MA JDC
Urbanisme	
Inscription liste électorale Recensement citoyen	• CERFA n°13406*07 - Document graphique (croquis) • Plan de situation - Plan de masse • Notice décrivant le terrain et présentant • Le projet - Plan de coupe du terrain • Plan des façades et toitures • Photo dans son environnement proche et lointain • A déposer en 2 exemplaires, en fonction du projet

Déclaration préalable de travaux	D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction du projet • CERFA n°13703* pour des travaux non soumis à permis de construire • Plan de situation - Plan de coupe du terrain • Plan de masse - Plan de façades et toitures
Etat Civil	
Mariage	Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie. Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes : - Original et photocopie de la pièce d'identité - Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...) - Informations sur les <u>témoins</u> (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité) - Acte de naissance des époux
Déclaration de PACS	- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726*02) - Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire <u>cerfa n°15725</u>) - <u>Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)</u> de moins de 3 mois - <u>Pièce d'identité</u> en cours de, validité (original +1 photocopie)
Reconnaissance	La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants : • Justificatif d'identité Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois

Démarches d'autorisation d'urbanisme : Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande d'urbanisme sur internet.

Il n'est plus nécessaire de se déplacer en mairie pour déposer un permis de construire, une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme.

Vous pouvez désormais vous rendre sur la page <https://sirap-sve.fr> pour saisir l'administration d'une formalité d'urbanisme.

Après avoir créé un compte, le site vous guidera pour remplir votre demande.

Veillez à bien renseigner les informations ainsi que les pièces obligatoires afin d'accélérer le traitement de votre dossier. »

ETAT CIVIL 2023:

Ne sont communiqués, ci-après, que le nombre de naissances, décès et mariages suite à une délibération de la CNIL rendue le 08 Avril 1999(n°99-24) visant à respecter la vie privée et la tranquillité des personnes.

Naissance : 16

« LE JOYAU DU CIEL EST LE SOLEIL,
CELUI D'UNE MAISON EST UN ENFANT »



Mariage : 6

« LE MARIAGE EST UNE VIE DANS LA VIE »

Décès : 1

« IL Y A QUELQUE CHOSE DE PLUS FORT QUE
LA MORT, C'EST LA PRÉSENCE DES ABSENTS
DANS LA MÉMOIRE DES VIVANTS »



NOUVEAUX HABITANTS :

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître et de remplir les formalités d'usage. A cette occasion, il leur sera remis un bon de bienvenue d'un montant de 15€ valable uniquement chez les commerçants ou artisans de la commune.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à :

Mr & Mme LORMEAU Sébastien et Elvina
Mme DINART Marine et Mme PLECIS Marion
Mr MICHAUD Dylan et Mme HAMON Auriane
Mr BOULAY Jean-Yves
Mr DEGREGUY Franck
Mme MASSOT Yolande
Mme FERREIRA COELHO Morgane
Mme PAUTHONNIER
Mr FROGER & Mme WASSELIN Alexandra
Mr MAGALHAES Enzo et Mme BIARD Fiona
Mr LHUISSIER Baptiste et Mme VETILLARD Léa
Mr DOMINIQUE Corentin et Mme CAVE Delphine
Mr VALIENNE Benjamin et Mme BEAUDOUX Océane
Mme KERGOAT Véronique
Mr RIVIERE Teddy et Mme GASSE Maëly

MAISONS FISSUREES :

Après des étés marqués par plusieurs vagues de canicule, vous avez peut-être constaté que des fissures sont apparues sur les murs extérieurs ou intérieurs de votre maison. Ces fissures peuvent être liées à un phénomène naturel lié au retrait et au gonflement des argiles situés dans le sous-sol.

Si vous êtes concernés, il convient de ne pas déclarer de sinistre à votre assureur tant que la commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle.

Vous êtes invités à transmettre à la mairie, le plus rapidement possible, après constatation des dégâts, un dossier comportant un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle avec votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse postale et électronique. Joindre des photos des fissures observées, la date de leur apparition, tout élément utile comme la nature du sol, etc.... Ce dossier peut être transmis soit à l'accueil soit par mail accueil@lachapellesaintremy.fr

La commune procédera ensuite à une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du ministère de l'Intérieur au début de l'année 2025.

La commune de la Chapelle Saint Rémy est adhérente de l'Association des Communes Sarthoises Victimes des Retraits et Gonflements des Argiles (ACSVRGA), qui agit auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans un maximum de communes sarthoises.

INFORMATIONS DIVERSES :

Boucher-Charcutier : Mr ROYAU, boucher charcutier est à votre disposition, il est présent le mardi matin sur la place de l'église de 8h à 13h.

Portage de repas à domicile : Le service fonctionne bien depuis maintenant presque un an.

A ce jour nous proposons deux prestations : 1 repas midi (entrée, plat, fromage et dessert) pour 5,50€ et la possibilité de prendre le repas du soir (potage, fromage et dessert) pour un supplément de 2€ (tarif au 1^{er} janvier 2024).

Ces repas sont préparés à la cantine par le cuisinier de notre prestataire Bretagne Saveurs, ils sont élaborés à partir de produits frais et locaux. Ces repas sont livrés par un de nos agents à votre domicile y compris pendant des vacances scolaires (livraison par un élu ou un agent).

Recensement citoyen : Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Journée défense et citoyenneté : La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. La JDC fait suite au recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) des jeunes Français. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

ENVIRONNEMENT :

Opération une naissance, un arbre : L'opération se poursuit cette année, en partenariat avec la région Pays De La Loire. Nous allons planter 18 arbres pour les naissances de l'année 2022. Les essences retenues pour cette année sont : Le chêne pubescent, le robinier faux acacia, le tilleul à grandes feuilles, le févier, le poirier sauvage et l'érable champêtre. Ces arbres correspondent à un choix raisonné quand aux conditions climatiques actuelles (sécheresses à répétition) et à la nature du sol. Ces arbres sont plantés en périphérie de la salle des fêtes aux côtés de ceux implantés en 2022, au stade et à la cantine. Ces arbres sont choisis dans le cahier des charges donnés par la région Pays De la Loire dans le cadre de l'opération une naissance, un arbre.



Certains arbres ont été victimes des sécheresses et sont morts, ils ont été remplacé.

Le CMJ est venu donné son aide pour planter des arbres le mercredi 13 décembre.



Collecte des déchets verts : Depuis l'automne 2021 la collecte des déchets verts est ouverte aux habitants de la Chapelle, elle se situe à l'arrière du stade. Cette collecte permet de recueillir les déchets verts (déchets de taille, déchets de tonte, déchets de jardin, bois...). Les prochaines dates seront communiquées prochainement, la collecte reprend le 20 janvier. Les déchets verts collectés sont broyés et compostés. N'hésitez pas à passer vous renseigner en mairie si vous souhaitez davantage de renseignements ainsi que pour des volumes plus importants.



MAIRIE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h

Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 17h

Samedi : (semaine impaire) de 9h à 12h

Samedi : (semaine paire) fermée

Mercredi : fermée

RDV avec Mr le maire le vendredi après-midi ou samedi matin

Numéro d'astreinte Mairie : du vendredi soir au lundi matin au 07.76.87.05.61

Adresse : 2 rue des Lilas

Tel : 02 43 93 46 12 - Fax : 02 43 71 81 52

Courriel : accueil@lachapellesaintremy.fr

Site internet : www.lachapellesaintremy.fr

AGENCE POSTALE

Horaires

Tous les matins sauf le mercredi

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h

Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 17h

Samedi : (semaine paire) fermée

ECOLE HENRI MATISSE :

ÉCOLE MATERNELLE

14 Rue des Mimosas - Tel : 09 77 97 25 10

ÉCOLE PRIMAIRE

7 rue des Lilas - Tel : 02 43 71 15 51

CANTINE SCOLAIRE :

POINT LECTURE (inscriptions et prêts gratuits)

Horaires

Mardi : 17h00 à 18h00

Mercredi : 10h à 12h

Jeudi : 16h30 à 17h30

Samedi : 11h à 12h

Adresse : 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

Courriel : pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables : Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

Bénévoles : Martine CONTE et Lydie COUSINARD.

N° D'URGENCE

SAMU : Appeler le 15

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Médecin généraliste (après 20h en semaine et le week-end à partir du samedi 12h) : **116 117**

Gendarmerie de Saint Mars La Brière :

02 43 89 70 04

Gendarmerie de Connerré : 02 43 89 00 01

Réseaux (24h/24 et 7J/7) :

Véolia : 0969 323 529

ENEDIS (ERDF) Dépannage : 09 726 750 72

PHARMACIE : 3237 (24h/24 ; 7j/7)

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE LOMBRON :

<http://www.mairie-lombron.fr/notre-commune/sante/>

HORAIRES DECHETERIES :

Lombron 02 43 20 93 23 :

Lundi et samedi 9h00 à 12h00

Mercredi et vendredi 14h à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Tuffé 02 43 71 88 74 :

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00

Lundi 14h00 à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)